

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

NOTE

éventuellement assortie de propositions établie à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, tenant compte du contexte technique, juridique ou financier lié à ce dossier. Ce dossier porte sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

Durée : 3h00
Coefficient : 4

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la ville de X. Le Directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur la consommation d'énergie. **12 points**

Vous établirez ensuite, à l'attention du Directeur des services techniques, un ensemble de propositions relatives à la maîtrise et à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public. **8 points**

Documents joints :

Document 1 : « Limay dresse un bilan positif de la télégestion » - La Gazette des communes - 20 septembre 2004 - 2 pages

Document 2 : « Eclairer mieux et moins cher » - Techni.Cités - 23 janvier 2005 - 7 pages

Document 3 : « Des O.P.A.T.B. pour limiter les consommations d'énergie » - La Gazette des communes - 11 octobre 2004 – 3 pages

Document 4 : « Albi teste un éclairage économe » - La Gazette des communes - 6 décembre 2004 - 1 page

Document 5 : « Comment maîtriser les dépenses d'éclairage ? » - Techni.Cités - 8 septembre 2004 - 2 pages

Document 6 : « Solaire photovoltaïque : la lumière source d'électricité » - Le Moniteur - 11 juin 2004 - 2 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 18 pages (y compris celle-ci)

- ☞ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ☞ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ☞ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.